SEMOCTOM

NOUVELLES RÈGLES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES EN 2020

(pour les habitants du territoire du SEMOCTOM)

25 passages par an

(au lieu de 20)

ET/OU 2 500 kg maximum

Au delà de 25 passages **ET** moins de 2 500 kg

> apports payants
50 % tarif en vigueur

Au delà de 2 500 kg

> apports payants
tarif en vigueur

Pour accéder aux déchèteries, le SEMOCODE est indispensable.

SEMOCTOM